

SAINT-MAURICE, MON VILLAGE

Sàmmmeretz, Unser Dorf



Lettre d'information

Numéro 23-26

Février 2026

Le mot du maire

Chers habitants, Chères habitantes de Saint-Maurice,

Je commence ce nouveau numéro de notre journal communal par ... une fin ! La fin proche du mandat de notre conseil municipal. En effet, comme vous le savez, les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 et, pour ma part, je n'ai pas souhaité me porter candidat pour un nouveau mandat.

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui m'ont fait confiance il y a six ans. Mon mandat avait démarré dans des conditions particulières puisque nous étions alors en pleine pandémie de Covid-19, avec des masques sur les visages et des règles de distanciation sociale restreignant nos déplacements.

Beaucoup d'eau a coulé dans le Giessen depuis ! Je reprends les termes de notre 1^{er} adjoint, Jean-Philippe Holweg, qui a souligné, lors de la réception des aînés début janvier 2026, qu'en six ans, « nous avons fait beaucoup avec peu de moyens financiers ». Grâce à une gestion sérieuse, voire rigoureuse, nous avons réduit la dette de la commune de 2/3 (elle était de 339 854 € au 31/12/2019, nous sommes passés à 99 207 € au 31/12/2025) et ceci malgré la flambée des coûts de l'énergie en 2022.

Au-delà de ces « bons » chiffres, je souhaite particulièrement remercier toutes les conseillères municipales et tous les conseillers municipaux pour le chemin parcouru ensemble.

Et à vous tous, habitantes et habitants de Saint-Maurice, je vous souhaite sincèrement une excellente continuation.

Venez nombreux voter dès le 1^{er} tour dimanche 15 mars. C'est une chance de pouvoir librement exercer son droit de vote et ainsi choisir celles et ceux en qui vous placerez votre confiance pour les six prochaines années.



Jean-Marc WITZ



accélérateur
de transitions



2020-2026

Les animations

Réception des aînés le 11 janvier 2026

Nos aînés se sont retrouvés avec plaisir début janvier pour la réception annuelle en leur honneur. Monsieur le Maire a accueilli les participants en faisant le bilan de l'année écoulée et en leur adressant ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Jean-Philippe Holweg, en qualité de 1^{er} adjoint, s'est également exprimé, avec émotion. Dans le contexte de ce mandat municipal qui se termine, il a souhaité saluer l'assemblée et souligner le travail réalisé par l'équipe municipale. Une fois de plus, cette rencontre a été appréciée par tous les participants, que ce soit pour la qualité du repas ou celle des discussions qui se sont prolongées dans l'après-midi.



Jean-Marc Witz souhaite une bonne année à toutes et tous



Une décoration des tables particulièrement soignée et ...vertueuse grâce à la réutilisation des branches du sapin de Noël communal déposé la veille



Prise de parole de Jean-Philippe Holweg



A Guete !

*Bon
appétit !*



Notre agent communal se présente



Vous l'avez certainement déjà croisé au détour d'une rue du village dans le véhicule communal ou en train de réaliser des travaux d'entretien :

« Je me présente : **ULRICH Claude**, 62 ans, ancien ouilleur dans la société Egelhof à Breitenbach.

Depuis que je suis en retraite, j'ai l'opportunité de mettre mon temps libre et mes connaissances au service de l'embellissement de ma commune. »

RPI - Ecole

Les inscriptions des **enfants nés en 2023** sont à faire **en mairie à partir du 2 mars et jusqu'au 10 avril 2026**. Les formulaires correspondants sont disponibles dans la rubrique « Démarches » du site Internet de la commune. L'inscription doit être faite **au plus tard en juin 2026** pour la rentrée scolaire 2026 /2027. Pour tout enfant déjà scolarisé dans une des écoles de notre RPI, l'inscription n'est pas à renouveler.



- Si votre enfant doit être scolarisé en **PS, MS, GS, CP, CE1** :
inscription à la mairie de St Maurice / 03 88 85 61 02.
- Si votre enfant doit être scolarisé en **CE2, CM1, CM2** :
inscription à la mairie de Triembach-au-Val / 03 88 57 15 20.

Les travaux et aménagements



Intervention au Kappelenweg

Début février, une intervention avec des moyens externes à la commune a été réalisée pour dégager de grosses pierres au caniveau du Kappelenweg et permettre le bon écoulement des eaux de ruissellement.

A venir : opération broyage de végétaux

Pré-inscrivez-vous à l'aide du bulletin joint.

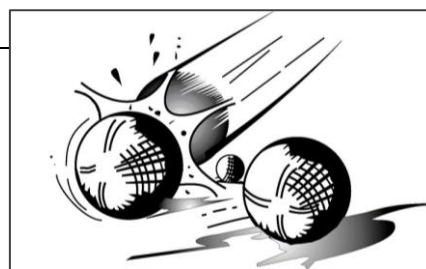


25 avril 2026

Vie associative

Tu tires ou tu pointes ?

Irène Spielmann, présidente de l'association **D'r BEERESCHNETZER**, vous invite à rejoindre ses membres **tous les jeudis à 14 heures** au boudrome près de l'ancienne école. Venez vous essayer à la pétanque (ou aux jeux de société par mauvais temps). Ambiance conviviale garantie !



"C'est dans notre village, chez nous."

Les élections municipales et communautaires



Les 15 et 22 mars auront lieu, respectivement, le 1er tour et le 2^{ème} tour des élections municipales. Toutes les personnes inscrites sur la liste électorale de Saint-Maurice sont donc appelées à voter.

Voter est un acte citoyen : venez nombreux aux urnes les 15 et 22 mars !

Plusieurs changements découlent de la loi du 21 mai 2025 :

- **La parité dans toutes les communes** : le mode de scrutin de liste paritaire déjà en vigueur pour les communes de plus de 1 000 habitants est désormais étendu aux communes de moins de 1 000 habitants. L'objectif est d'harmoniser les modes de scrutin, de renforcer la parité (actuellement, à l'échelle nationale, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes dans les communes de moins de 1 000 habitants) et d'encourager l'engagement des candidats.
- **L'alternance femme/homme (ou homme/femme) sur les listes candidates** : les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme (ou inversement) dans leur présentation. *Remarque : à l'issue du scrutin, lors de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, la parité ne s'applique pas au couple maire / premier adjoint, qui peuvent être du même sexe.*
- **La suppression du panachage** : attention ! Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.
- **Un effectif minimal** : dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal. *Pour une commune de 100 à 499 habitants, l'effectif légal du conseil municipal est de 11 personnes ; il peut être au minimum de 9.* L'objectif de cette nouvelle règle est de faciliter la constitution de listes candidates dans les petites communes.



Le taux de participation au 1^{er} tour des élections municipales en 2020 a été de 44,6% en France (tous départements). Dans le Haut-Rhin, il a été de 36,9 % et dans le Bas-Rhin de 40,7% (source : Insee). A Saint-Maurice, il était de près de 52 %.

A la suite des élections municipales auront lieu les élections communautaires pour le renouvellement des conseillers communautaires (intercommunalités). Le mode de scrutin varie selon la taille de la commune de vote :

- **Dans les communes de plus de 1 000 habitants** : les candidats se présentent sur une liste. Cette liste figure sur le même bulletin de vote que celui utilisé pour les élections municipales : on ne vote donc qu'une seule fois pour les deux élections. La liste ne peut pas être panachée et il n'est pas possible de rayer des noms.
- **Dans les communes de moins de 1 000 habitants** : les conseillers communautaires sont désignés automatiquement après l'élection du maire et des adjoints. Le nombre de siège pour une commune dépend de sa taille. Si elle ne dispose que d'un seul siège au conseil communautaire, c'est forcément le maire qui l'occupera. Si la commune dispose de deux sièges, le maire et le premier adjoint seront désignés, et ainsi de suite. *La commune de Saint-Maurice dispose d'un siège au conseil communautaire de la Vallée de Villé.*



Bon à savoir !

Vous pouvez donner procuration à une personne de confiance si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin.



La demande de procuration peut être faite :

- **En ligne sur le site.**
www.maprocuration.gouv.fr . Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « Maprocuration » ;
- **Par formulaire Cerfa 14952*04** dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat, ou certains lieux accueillant du public. Il faut alors intégrer dans votre démarche les délais d'acheminement et de prise en compte par la mairie de destination.

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de **11** conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit **6 sièges**.



Les **5 sièges** restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne **entre la liste A et la liste B** (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

Sans majorité absolue

2nd TOUR

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour, les listes doivent avoir obtenu **plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour**.

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

Les tops et flops

C'est arrivé courant janvier : un tonneau en plastique contenant des cendres jeté à l'eau et une poubelle au cimetière pleine de déchets qui n'ont rien à y faire ! Le plastique est une source de pollution. Quant au recyclage des médicaments périmés ou non utilisés, il bénéficie d'une filière spécifique : pour les particuliers, le point de collecte est la pharmacie, où ces médicaments peuvent être rapportés après avoir été triés.

**Tous responsables
pour préserver notre environnement.**



Les brèves

- ❖ **LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE SAINT-MAURICE** : cette salle située au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie peut être louée pour des événements privés. Des tables et chaises, ainsi que de la vaisselle, peuvent également être louées. Les conditions de location sont publiées sur le site Internet de la commune. Pour toute demande, vous pouvez vous adresser à la mairie.
- ❖ **COMMUNAUTE EUROPEENNE D'ALSACE (CEA)** : interventions dans le domaine de la mobilité
 - **Itinéraire cyclable Steige/St Maurice** : en 2025, la CeA a réalisé les études environnementales de ce projet. Les acquisitions foncières par la communauté de communes se poursuivent. L'année 2026 sera fléchée pour les actions de compensation écologiques (imposées dans tous projets).
 - **Travaux de sécurisation routière** [communiqué de la CeA]

[Mobilités] Dans la Vallée de Villé, nous sommes intervenus pour votre sécurité sur les routes :

- ❖ Nous avons posé de nouveaux enduits **entre Triembach-au-Val et St-Pierre-Bois** (RD 203), à **Neubois** (RD 697 & RD 253), à **Steige** (RD 424) ainsi qu'au **col d'Urbeis** (RD 214) – 219 500 €
- ❖ A **Thanvillé**, la couche de roulement sur la RD 424 améliore la fluidité. Une aire de covoiturage a aussi été créée – 225 000 €
- ❖ A **Neuve-Eglise**, le pont sur le Giessen a été rénové (prise du ferrailage, élargissement des trottoirs) – 190 000 €
- ❖ A **Triembach** (RD 897), nous avons repris la chaussée – 25 000 €

❖ PLANNING REPAIR CAFE 2026

Les ateliers de réparation visant à favoriser le réemploi et limiter les déchets sont d'ores et déjà planifiés pour toute l'année 2026. Pas d'atelier à Saint-Maurice cette année, mais vous en trouverez dans les communes alentour.

❖ L'ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV' DU PETR SELESTAT ALSACE Centrale est un service public neutre et gratuit qui vous aide à y voir clair dans votre projet de rénovation :

- comment améliorer l'isolation de votre logement ;
- quelles aides financières mobiliser ;
- comment rendre votre habitation plus confortable et moins énergivore.



Un conseiller vous accompagne.

Un formulaire en ligne est à votre disposition sur le site internet du PETR pour initier votre demande :

<https://selestat-alsace-centrale.fr/transition-ecologique/renovation-energetique/>

2026 - LES RENDEZ-VOUS

REPAIR CAFE

du Giessen

Merci de passer nous voir avant de jeter à la déchèterie, ainsi vous contribuez à réduire le volume des déchets et apprenez à réparer vos objets.

Les ateliers de réparation sont ouverts de 10h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00
En cas d'affluence, les enregistrements peuvent être stoppés à partir de 11h30/15h30

Dates	Lieu	Salles
Samedi 31 janvier 2026	Bassembourg	Salle des fêtes
Samedi 28 février 2026	Steige	Espace d'Animation rurale
Samedi 28 mars 2026	Neuve-Eglise	Salle des fêtes
Samedi 25 avril 2026	Thanvillé	Salle des fêtes
Samedi 30 mai 2026	Urbeis	Salle communale
Samedi 27 juin 2026	Villé	Salle d'activités
Samedi 26 septembre 2026	St Pierre-Bois	Salle d'activités
Samedi 24 octobre 2026	Maisonsgoutte	Foyer st Antoine
Samedi 28 novembre 2026	Dieffenbach-au-val	Salle des fêtes

Suivez notre actualité : Repair Café du Giessen @repaircagegiessen

GrandEst ALSALES CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE L'Europe s'invente chez nous

Vallée-Villé COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SAICTOM ALSACE CENTRALE

MJC le vivarium vallée de ville

❖ RECENSEMENT ET JOURNEE DE DEFENSE CITOYENNE (JDC) : communication du Ministère des Armées et des Anciens Combattants

- A 16 ans, vous devez vous faire recenser en mairie.
- A 17 ans, vous serez convoqué pour la Journée de Défense Citoyenne (JDC).
- A l'issue de cette Journée, vous recevrez un certificat de participation à la JDC, à conserver jusqu'à vos 25 ans.

Contact – CSNJ de Strasbourg

Pour envoyer vos fichiers de recensement, passez par démarche numérique : demarche.numerique.gouv.fr/commencer/centre-du-service-national-jeunesse.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à appeler au 09 70 84 51 51.



Rédaction et conception : Commission Communication & Animations

Ne pas jeter sur la voie publique. Contact : Mairie de Saint-Maurice [HTTP://SAINT-MAURICE67.FR/](http://saint-maurice67.fr/)